

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur Romain MERME

Présents : MM. Aymont, Fol, Escoffier, adjoints ; Mmes M. Morel, J. Favre, N. Deville ; MM. Ponard, Vesin, Emery, Merme, Debouche, Carlod, Deville E.

Absents : Mmes A. Debladis, S. Schröder, S. Martinek ; M. Perréal.

Ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2013**
3. **Déclarations d'intention d'aliéner**
4. **DM N°2**
5. **Avenant CCMA**
6. **Convention giratoire**
7. **Révisions des contrats de location de la caserne**
8. **Mini Schools**
9. **Tableau des emplois permanents modification**
10. **Droit de préemption urbain**
11. **CCMA (pharmacie, appartements)**
12. **Office de tourisme de Collonges et sa région**
13. **Rapport des commissions**
14. **Courriers - Divers**

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Romain Merme est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- la propriété de Monsieur GARGHENTINI, 103 rue Pré Bachat, F1459-1461
Acquéreurs : M. SKIBINSKI et Melle LARCHE, 33 rue des Tulipiers 01170 GEX.
- la propriété de Mme GOY, Ecorans, B270 et B918
Acquéreur : M. PELAZ, 32 route de Flies 01630 SAINT GENIS POUILLY.
- la propriété de M. et Mme ZERLAUTH, 11 rue de la Source, F1402 et F1427
Acquéreur : M. et Mme AGNERAY, Hameau de l'Espérance 07120 GROSPIERRES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés.

4. DM N°2

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de toiture de l'église, initialement prévu en investissement ont été rejetés par la Trésorerie et doivent être affectés en fonctionnement au compte 61522. Par conséquent, il convient de prévoir les crédits budgétaires correspondant. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement d'un montant de 23891.00€ de la section investissement à la section fonctionnement.

5. Avenant centre communal multi activités

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal trois avenants concernant le Centre Communal Multi Activités. Ces avenants concernent le lot n°3 (gros œuvre 21 365.37€), le lot n°7 (menuiseries extérieures 14 167.87€) et le lot n° 1 pour les aménagements intérieurs (sanitaires 3 511.88€).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces trois avenants.

6. Avenant giratoire

Une convention sera signée entre le Conseil Général de l'Ain et la commune de Collonges concernant l'aménagement du giratoire au carrefour des RD 984 et 906 et de la voie communale n°29. Cet aménagement sera accompagné d'un cheminement pour les modes doux permettant la traversée en toute sécurité de la déviation de Collonges via un ouvrage de franchissement existant. Le coût total de l'aménagement est évalué à 902 920,12€.

Le Conseil Municipal avait adopté une délibération le 11 décembre 2012 fixant notre participation à hauteur de 50 000€ pour le cheminement doux.

Suivant les modalités de répartition du Conseil Général, pour l'aménagement des carrefours giratoires, notre contribution s'élève à ¼ du montant restant à la charge du Département, soit une somme de 53 962.50€. Le coût HT des travaux s'élèvent à 754 950€. L'Etat finance ces travaux à hauteur de 489 100€. Il reste 265 850€ à financer auxquels il faut soustraire 50 000€ de cheminement doux, financé par la commune, pour obtenir notre participation de 53 962.50€.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

7. Révisions des contrats de location de la caserne

Les services de la gendarmerie ont consulté les services fiscaux pour la révision des contrats de location concernant les logements et les locaux techniques :

- logements 33 480.75€ (au lieu de 31 725.28€) (30 054.60€ Loyers Semcoda)
- locaux techniques 11 382.56€ (au lieu de 15 176.72€)

Ils demandent au Conseil Municipal par courrier du 31 juillet 2013 de valider les estimations proposées par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les nouveaux montants des loyers pour la caserne de gendarmerie de Collonges.

8. Mini Schools

Madame Sophie Gremion a fait parvenir en mairie, le 8 juillet 2013 une demande de renouvellement pour la location de la salle polyvalente afin que l'association Mini Schools puisse y dispenser des cours d'initiation à l'anglais à des enfants de 3 à 10 ans.

Après discussion des membres présents, il est proposé que la contribution financière perçue pour la location de la salle (190€) soit révisé à 200€ pour l'année scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation de 10€.

9. Tableau des emplois permanents modification

Monsieur le Maire présente aux élus les différents changements au sein des emplois permanents de la mairie de Collonges.

Mme Sivignon était au grade d'adjoint administratif 2ème classe. Elle a passé avec succès l'examen d'adjoint administratif 1ère classe.

Mme Lysiane Robin souhaite diminuer ses heures de travail comme agent d'animation qualifié (144.19h/mois). Son nouveau contrat s'établirait à 129.94h/mois. Afin de combler ce manque d'heures indispensables au fonctionnement de l'école maternelle, Mme Camille Robin sera embauchée comme agent d'entretien des écoles 14.25h/mois.

Suite à ces divers changements, le Conseil Municipal doit valider ces modifications afin de mettre à jour les tableaux des emplois communaux. L'assemblée se prononce à l'unanimité en faveur de ces modifications.

10. Droit de préemption urbain

Suite à l'application du nouveau Plan local d'Urbanisme, la délibération instituant le Droit de Préemption Urbain est caduque, ne correspondant plus aux nouvelles appellations des zones du PLU.

Monsieur le Maire propose d'instituer un droit de préemption urbain sur les zones : U, Ub, Uboap1, U1, 1AUoop2, 1AUoap3 et 2AU.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11. Centre communal multi activités (pharmacie et locaux).

Monsieur le pharmacien désire acheter les locaux de la future pharmacie, le notaire demande une délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer les documents compromis de vente et vente définitive.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe les documents nécessaires à cette transaction ainsi qu'à toute autre vente.

Concernant la vente des appartements communaux du centre communal multi activités, après discussion sur le prix de vente, les élus décident de conserver les tarifs votés lors d'un précédent conseil.

12. Office de tourisme de Collonges et sa région

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'Office de Tourisme de Collonges et sa région cessera son activité à compter du 31 décembre 2013.

La convention signée le 20 novembre 2008 avec les communes membres stipule que pour quitter l'Office de Tourisme de Collonges et sa région, et ne plus cotiser à cette association, il est nécessaire de dénoncer cette convention avant le 30 septembre 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Collonges de l'Office de Tourisme de Collonges et sa région à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil Municipal se propose en faveur du retrait de la commune de Collonges de l'office de tourisme de Collonges et sa région.

13. Rapport des commissions

Commission voirie :

- Route de Villars : un sens interdit sera installé dans le sens de la montée depuis le pont SNCF route du Pont Carnot.
- l'excédent des pierres du centre communal multi activités sera évacué par une entreprise locale.

Commission Scolaire :

- Monsieur Aymont remercie les efforts réalisés par les services de la voirie pour les travaux effectués à l'école

Commission communication :

- Le prochain « Echos collongeois » sortira le 1er octobre 2013
- Le forum des associations se déroulera le samedi 21 septembre 2013.

14. Divers

Courriers :

-Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les rapports d'activités de Dynacité, Semcoda et SIEA sont à leur disposition en secrétariat de mairie.

-Le comité d'embellissement et d'animation de Collonges organise la traditionnelle foire artisanale le dimanche 13 octobre 2013 et nous demande mettre gracieusement à leur disposition le foyer rural. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

-Le conservateur de la Réserve Naturelle de la haute chaîne du Jura propose de rencontrer le conseil municipal pour évoquer toutes les questions relatives à la réserve naturelle. Dans l'immédiat, le conseil municipal n'est pas intéressé par cette proposition.

-Monsieur le Ministre des Sports nous informe avoir décerné la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports à Monsieur Charles Besson. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

-Remerciements : association « Nous aussi », centre d'information et d'orientation de Bellegarde, Pétanque collongeoise, Restos du Cœur, Docteur Clown, centre Léon Bérard, maison familiale rurale de Bâgé le Châtel, amicales des donneurs de sang, maison familiale rurale de Cranves sales, Cdar pour la subvention communale versée en 2013.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise de terrassement ayant réalisé le remblaiement de la parcelle privée près du giratoire nord nous a fait parvenir les relevés topographiques du site après remblaiement. Les volumes apportés et la hauteur des remblais ne respectent pas la déclaration préalable du propriétaire. Monsieur le Maire propose de saisir Monsieur le Sous-Préfet pour connaître son avis et quelle suite le Conseil Municipal donnera à ce dossier illicite.

La séance est levée à 22h00